

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le 22/01/2024

ID : 074-217400704-20240112-D2024_12



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 12

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Conseillers votants :	22
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 janvier 2024

**OBJET : AVIS SUR LA
DÉCLARATION D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL – PLAN DE GESTION
DES BOISEMENTS DE LA
RIPISYLVE ET DES PLANTES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES
DES COURS D'EAU ET DES RIVES
DU LÉMAN DU BASSIN VERSANT
DU SUD-OUEST LÉMANIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. CHEVRON F. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. CORNU C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir
à de PROYART A. » BILLARD G.
QUERNEC GARIN C. « pouvoir à
MATTERA A. » GEROUDET A. « pouvoir à
FICHARD B. » CHANTELOT L. « pouvoir à
CHANTELOT C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de plan de gestion des boisements, de la ripisylve et des plantes exotiques envahissantes des cours d'eau et des rives du lac Léman du bassin versant du sud-ouest lémanique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET les observations suivantes :

pièce A

- Renouée du Japon (point 2.1) : contrairement à ce qui est indiqué dans le document, des opérations d'arrachage des renouées ont été entreprises en dehors des travaux de renaturation sur les rives du Lac Léman. Sur la commune de Chens, plusieurs opérations ont été réalisées depuis 2020 (colonie l'Hermancia, La Fabrique, Beauregard) par des bénévoles et repris par l'ASL depuis 2021. 4 à 6 passages annuels.

Pour les travaux de lutte contre les renouées du Japon, il manque sur la carte : les Léchères, le giratoire de Véreitre (env. 100 m²) par quelques bénévoles en 2020/21 et repris par l'ASL depuis été 2021.



Pièce C

- Gestion EEE (2.5.1)

- Il est indiqué sur le document que l'objectif n'est pas l'éradication mais de limiter la propagation. Concernant plus particulièrement les renouées du Japon, il est préférable de viser l'éradication étant donné le mode de propagation favorisé par la proximité de l'eau, et dans le cas des rivières, du courant. La gestion permettrait juste de diminuer de manière légère la propagation, alors que l'arrachage systématique, avec 4 à 6 passages annuels, donnent des résultats proches de l'éradication après 3 ans déjà (cf Véréitre).

- p. 16 (2.5.2.5) : concernant la fauche des renouées du Japon : Contrairement à ce qui est indiqué dans le document, c'est une méthode qui va booster le rhizome qui produira une augmentation du réseau de rhizome et de la production de tige.

Il est à craindre une augmentation non négligeable du risque de propagation avec les tiges coupées.

La fauche est à éviter à tout prix à proximité des cours d'eau car le risque de dissémination est important.

Cela donne l'impression que la situation est sous contrôle, mais ce n'est qu'esthétique.

- p. 17 autres EEE (2.5.2.7) : concernant le robinier faux-acacia, le cerclage est une technique éprouvée dont la mise en œuvre est relativement aisée.

- budget : 40 000 € par an : Il est fort à craindre que les travaux ne soient pas suivis dans les années suivantes pour des raisons budgétaires. Au vu du programme d'actions prévu, il semble illusoire qu'un tel budget suffise.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Pascale MORIAUD

